

# **Trafic d'organe et tourisme de transplantation**

---

Réunion Entraide  
novembre 2011

Dr. Karine Hadaya  
Service de Néphrologie  
Service de Transplantation  
Hôpitaux Universitaires de Genève

# Principe de gratuité du don d'organe

---

- Le don d'organes, de tissus et de cellules humains est gratuit
- Il est interdit d'octroyer ou de percevoir un quelconque avantage pécuniaire ou un autre avantage pour le don d'organes

# Principe de non malfaisionce

---

- « *Primum non nocere* »
- Nulle intervention, aussi réussie soit-elle pour le receveur, ne peut justifier qu'on nuise à un donneur vivant
- Assurance handicap, vie et santé, couvrant les conséquences éventuelles du don
- Assurance perte de gain
- Assurer un suivi médical à vie

# Principe de consentement éclairé

---

- Évaluation de la compréhension du donneur, y compris en ce qui concerne l'impact psychologique de la procédure.
- L'évaluation de tous les donneurs devrait inclure une évaluation psychosociale par des professionnels qualifiés.

# Commerce de transplantation

---

- Pratique au cours de laquelle un **organe** est traité comme une **marchandise**, en étant **acheté ou vendu**, et utilisé en vue d'un **gain matériel**
  - Interdit par le loi internationale sauf en Iran
  - ~5,000 personnes/an achètent un rein au marché noir
-

---

## □ Réseau mondial

- Azerbaïdjan
  - **Moldavie** = pays le plus pauvre d'Europe
  - Kosovo
  - Brésil
  - Philippines, Thaïlande
  - Afrique du Sud
  - Pérou, Nicaragua, Uruguay
  - Égypte
  - Inde
-

# Trafic d'organe

---

## □ Trafiquants

- Recherche les personnes vulnérables, pauvres, analphabètes, immigrés en situation irrégulière
- « Paient » \$ 2'500-3000 un donneur de rein
- Vendent \$150'000 à un receveur

## □ Complicité des hôpitaux, médecins, infirmières

---

# Donneurs ayant vendu un rein

---

- Pas de suivi
- Travail physiquement éprouvant
- Mode de vie malsain
- Malnutrition
- Forte consommation d'alcool

Risque de dialyse

---

**Convient-il que les pauvres  
pourvoient à la santé des riches ?**

---

## Déclaration d'Istanbul

---

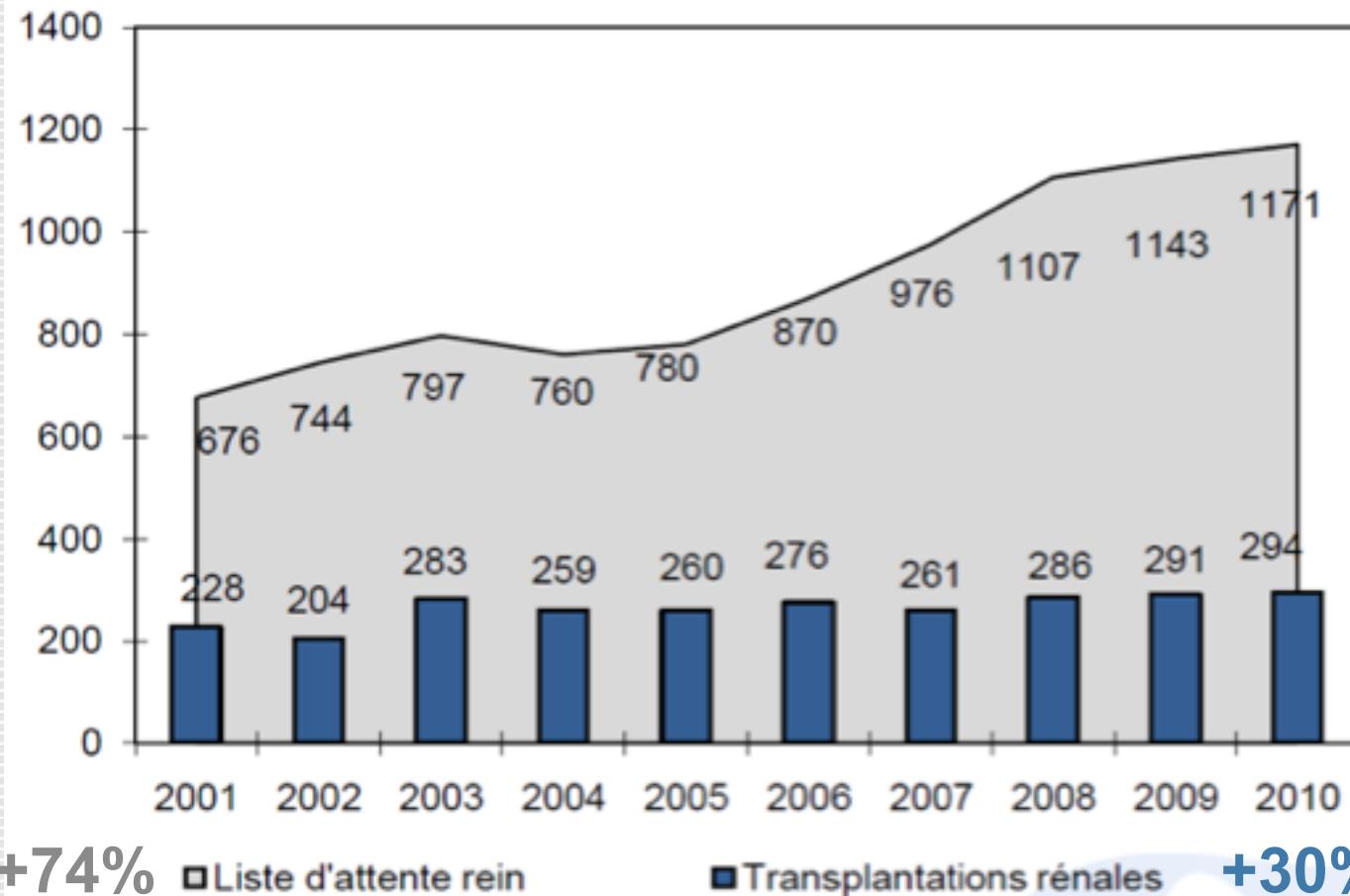
- Sur le trafic d'organe et le tourisme de transplantation
  - Mai 2008
  - 150 représentants gouvernementaux et responsables médicaux et scientifiques
-

# Trafics d'organes

---

- Conséquence de la pénurie d'organe
  - Gouvernements se doivent de développer
    - Programme de prévention des maladies menant à la défaillance d'organes
    - Programme de développement du don en provenance de personnes décédées
    - Programme de surveillance et une traçabilité afin de garantir la transparence et l'innocuité du don et de la transplantation dans chaque pays
-

# En 10 ans en Suisse



# Trafics d'organes

---

- Conséquence de la pénurie d'organe
  - Gouvernements se doivent de développer
    - Programme de prévention des maladies menant à la défaillance d'organes
    - Programme de développement du don en provenance de personnes décédées
    - Programme de surveillance et une traçabilité afin de garantir la transparence et l'innocuité du don et de la transplantation dans chaque pays
-

---

## La responsabilité pénale doit concerner:

- fournisseurs, intermédiaires
- personnel hospitalier/infirmier
- techniciens de laboratoire

impliqués dans la procédure de transplantation illégale

---

- 
- Knesset, loi sur la transplantation d'organe en 2008
    - Peines d'emprisonnement jusqu'à 3 ans à l'encontre:
      - personnes achetant-vendant des organes
      - hôpitaux où tests et chirurgies ont lieu
  - Brésil, 12 personnes ont été emprisonnées 15 mois-11 ans
-

- 
- Population étrangère croissante
    - En partie financièrement aisée
  - Éthique de la transplantation différente
  - Explications, discussions « suisses »
  - Seule la longue attente compte
  - Possibilités de retourner dans le pays d'origine où la loi et l'éthique sont différentes
-

# A Genève

---

- Homme âgé de 56 ans, égyptien, vivant et travaillant à Genève, en dialyse chronique
  - Greffe en Égypte: donneur vivant apparenté, cousin âgé de 28 ans
    - Lien familial ?
    - Aucun document concernant le donneur
  - Retour à Genève 2 mois post transplantation

- 
- Patient âgé de 43ans, d'origine philippine, vivant et travaillant à Genève
    - Attente trop longue sur liste nationale pour un rein en provenance d'un donneur décédé
    - Greffe effectuée aux Philippines, donneur vivant, cousin de 31 ans
    - Retour à Genève 2 mois post transplantation
-

- 
- Femme âgée de 52 ans, indienne, vivant et travaillant à Genève, en dialyse chronique
    - Attente trop longue sur liste nationale pour un rein en provenance d'un donneur décédé
    - Présentation d'un donneur vivant âgé de 22 ans, analphabète, indien, cousin éloigné
    - Récusé aux HUG
  - Greffe effectuée à Singapoure
  - Retour à Genève 1 mois post transplantation
-

- 
- Homme âgé de 35ans, réfugié politique égyptien, à Genève depuis 04/2011
    - Greffe préemptive, donneur vivant au Caire:
      - homme 28 ans
      - 3000.-
      - aucun document concernant le donneur
-